Dépistage du Cancer du Col de l'Utérus selon les recommandations HAS et INCA

DOCCU	<u>Dépistage Organisé du</u> <u>Cancer du Col de l'Utérus</u>	Femmes de 25 à 29 ans	<u>Femmes de 30</u> à 65 ans (inclus)	Pas d'avance de frais
	S'adresse aux femmes : asymptomatiques (25 à 65 ans) n'ayant pas de notion d'hystérectomie totale Coller l'étiquette avec le N° d'invitation figurant dans le courrier du CRCDC (Centre Régional	Cocher <u>FCU</u> sur le bon de demande	Cocher <u>HPV primaire</u> * sur le bon de demande	pour la patiente, remboursement directement au laboratoire
	de Coordination des Dépistages des Cancers)		https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/J ORFTEXT000042238343	
Frottis de contrôle	Suivi de lésion et/ou d'ASCUS: S'adresse aux femmes ayant un antécédent d'anomalie cervico-utérine de moins de 3 ans Exclusion temporaire du DOCCU (surveillance spécifique)	Cocher FCU sur le bon de demande et notifier la lésion précédente et les traitements effectués : Cytologie par FCU + typage HPV (sur le même prélèvement) : > si ASCUS > après traitement de lésion > après conisation www.smpf.info/frottis/		Facturation de l'examen à la patiente, remboursement après transmission de la feuille de soins
Dépistage individuel	Hors recommandation nationales (FCU annuel)	Cocher <u>l'analyse souhaitée</u> sur le bon de demande		Facturation de l'examen à la patiente, remboursement après transmission de la feuille de soins

^{*} Cet examen est réalisable dès aujourd'hui et est en vigueur depuis la parution au Journal Officiel (15 Août 2020)